

Le CHRU de Nancy signe sa 1^{re} charte de gouvernance

Bernard Dupont, directeur général du CHRU de Nancy et Christian Rabaud, président de la commission médicale d'établissement (CME) ont signé hier la charte de gouvernance du CHRU de Nancy. Cette charte vise à poser les bases d'une gouvernance conjointe et équilibrée, fondée sur la confiance et le partage, entre le directeur général et le président de la CME. Une démarche inscrite dans les conclusions du Ségur, mais pour l'heure encore rarement finalisée au sein des établissements publics de santé français.

Précisions

[Nancy, le 24.05.2022] Les établissements publics de santé doivent disposer d'une charte de gouvernance, signée entre leur chef d'établissement et leur président de CME, charte qui est réajustée à chaque changement de directeur ou élection de président de CME. C'est désormais chose faite au sein du CHRU de Nancy. Cette charte prévoit notamment :

- Les modalités de participation du président de la CME aux échanges avec des autorités ou organismes extérieurs à l'établissement (en concertation avec le directeur général) ;
- Un accès direct du président de la CME aux directions fonctionnelles pour l'accompagner dans les activités relevant des compétences de la CME ;
- Les moyens matériels et humains mis à la disposition du président de la CME pour assurer ses missions.

(Déclinaison de l'article L6143-7-3 du Code de la santé publique).



Des applications concrètes au sein du CHRU en termes de qualité de vie au travail

La charte de gouvernance du CHRU de Nancy répond à l'ensemble des points précédemment décrits et va plus loin dans la définition de la gouvernance partagée. Ainsi, les modalités de nomination des chefs de pôles et des chefs de services y sont précisées et nécessitent l'avis conjoint du directeur général et du président de la CME.

Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de vie au travail est tout particulièrement mise en avant dans cette charte. Une sous-commission de la CME est dédiée à cette thématique et a d'ores et déjà organisé et mis en œuvre l'entretien annuel professionnel des médecins par leurs pairs, chef de service ou chef de pôle. L'accent y est également mis sur la formation des managers médicaux ainsi que sur la gestion des conflits et des relations entre professionnels de santé (conciliation, médiation, ...).

La charte de gouvernance du CHRU rappelle également le caractère hospitalo-universitaire de la structure en réaffirmant la place des doyens des 3 facultés (médecine, pharmacie et odontologie) dans la gouvernance et dans les interactions avec les pôles et les services.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication : communication@chru-nancy.fr

Adeline FRACCAROLLI : 03 83 85 21 10 | 06 82 23 04 89 | a.fraccarolli@chru-nancy.fr